



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

RÈGLEMENT COUPE DE LA LOIRE COMPLEMENTAIRE FÉMININE SENIORS A

8

A valider à l'AG du 28/06/2024

ARTICLE 1 – TITRE ET CHALLENGES

Le District de la Loire organise, chaque saison, une épreuve de football dénommée Coupe de la Loire complémentaire Féminine à 8.

Cette coupe est dotée d'un trophée qui reste la propriété du District. Il est remis en garde pour un an à l'équipe gagnante de la finale. Le club détenteur est responsable de sa conservation et devra en faire retour, en bon état, à ses frais et risques, au siège du District de la Loire, 15 jours (au moins) avant la date de la finale de la saison suivante.

Chaque saison, le club vainqueur recevra un fanion et 12 médailles. Le finaliste recevra une plaquette et 12 médailles.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS

Cette coupe est ouverte aux clubs ayant perdu lors du 1er tour de la Coupe de la Loire Féminine seniors à 8. En fonction du nombre de clubs participants, la commission féminine pourra intégrer à la compétition les perdants du 2^{ème} tour de la Coupe de la Loire Féminine à 8. En fonction du nombre d'équipes perdantes au 2^{ème} tour, un tour de cadrage pourra être réalisé.

Les joueuses qui ont participé à une compétition régionale ne peuvent participer à la coupe de la Loire féminines seniors complémentaire à 8. Seules deux filles ayant participé aux compétitions féminines départementales à 11, pourront participer à la coupe complémentaire féminine seniors à 8.

Le droit d'engagement est soumis au vote en assemblée générale.

ARTICLE 3

Idem Coupe de la Loire Féminine à 8.

ARTICLE 4, 6, 7, 8, 9, 11

Identiques à la Coupe de la Loire Féminine à 11.

ARTICLE 12 – DURÉE DES MATCHS

Identique à la Coupe de la Loire Féminine à 8.

ARTICLES 13 et 14

Identiques à la Coupe de la Loire Féminine à 11.

ARTICLES 15, 16, 17

Identiques à la Coupe de la Loire Féminine à 8.

Date d'effet saison 2024/2025